

PRODUCTEUR
Entre La Ferme de Feuillélune
Vincent Bourdeaux
 15, rue de feuillélune
 45410 Trinay lieu dit Brouilly
dit "le producteur"

ABONNÉ(E)
Et
Nom et Prénom
 Adresse
 Téléphone
 Adresse mél
dit "l'abonné(e)"

OBJET ET EXPOSÉ DU CONTRAT
Déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires pour l'achat d'une part de production en vue de soutenir l'exploitation de Vincent Bourdeaux.
 Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et les engagements définis dans la charte des AMAP et dans les statuts et le règlement intérieur (voir site web) de l'association "Le Panier de la Tour Penchée" :
L'ABONNÉ(E) à jour de sa cotisation de l'année civile en cours. PREFINANCER la production,
PRENDRE SA PART tous les quinze jours.
 (ou à procéder à son remplacement en cas d'impossibilité),
ASSUMER les imprévus liés à la production,
ÊTRE SOLIDAIRE du producteur.
LE PRODUCTEUR partenaire
LIVRER DES PRODUITS de qualité,
ÊTRE PRÉSENT lors d'une distribution mensuelle,
INFORMER sur le mode de fixation des prix, ses méthodes de travail, sa situation financière, ses projets, les difficultés de la ferme,
ACCUEILLIR les abonné(e)s sur sa ferme,
ADHÉRER au réseau AMAP Ile-de-France.

PARTAGE

Espace sportif Louis Blériot
 2 avenue des meuniers
 Etampes

JEUDI
 Tous les
 15 jours

De 18 h à
 19 h 30

PAIEMENTS

	Emetteur – N° chèque	Montant
1 ^{er}		
2 ^{ème}		
3 ^{ème}		
4 ^{ème}		
TOTAL		

Je m'abonne, je complète ...

Je choisis de payer en ...

1 chèque
 2 chèques
 4 chèques

Premier partage: 07/10/2021
Demier partage : 29/09/2022

Chèque(s) à l'ordre de La ferme de Feuillélune
 tous datés de la signature du contrat.

ENGAGEMENT ET TARIF

Indiquer la quantité souhaitée (multiple de 6) pour chaque quinzaine :

Montant total pour chaque quinzaine (2.5€ pour 6 œufs) :

Montant final de la commande (26 distributions) :

Dates de distribution en 2021 :
 14 et 28 octobre ; 11 et 25 novembre ; 9 et 16 décembre ; 6 et 20 janvier ; 3 et 17 février ; 3 et 17 et 31 mars ; 14 et 28 avril ; 12 et 26 mai ; 9 et 23 juin ; 7 et 21 juillet ; 4 et 18 août ; 1 et 15 et 29 septembre.
/ !\ Pas de distributions pendant les vacances de Noël / !

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique...) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une AGE spécifique à cette situation, réunissant les membres du bureau, l'aariculteur et tous les membres de l'association.

L'ABONNÉ(E)
Précédé de la mention "lu et approuvé"

DATE

LE PRODUCTEUR
Précédé de la mention "lu et approuvé"

DATE

Je change le monde ! en devenant AMAPien(ne)

Manger de bons aliments bios locaux en consommant responsable, mais aussi s'inscrire dans un vaste mouvement global de pratiques et d'idées.

J'adhère

**AUCUN ABONNEMENT N'EST POSSIBLE
SANS ADHÉSION PRÉALABLE
A L'ASSOCIATION.**

A partir du site web lepanierdelatourpenchee.org

J'imprime et je complète :

- le bulletin d'adhésion 2022 si je ne l'ai pas encore fait (1 exemplaire)
- le règlement intérieur si je suis nouvel adhérent, (2 exemplaires).

Je le(s) donne un jeudi en passant mon premier contrat de la saison (pas d'envois postaux), accompagné d'un chèque de 20€

à l'ordre de l'Association Le Panier de la Tour Penchée.

Je m'abonne

20 €

Je choisis l'abonnement qui me correspond (en nombre illimité) suivant les contrats proposés par l'AMAP.

**Une seule adhésion pour tous les contrats
selon votre choix.**



**“Le Panier de la Tour Penchée”
AMAP en Pays Etampois**

site web : lepanierdelatourpenchee.org

mél : panier.tourpenchee@gmail.com



**CONTRAT
ENGAGEMENT
SOLIDAIRE
2022**



Oeufs

**“Le Panier de la Tour Penchée”
AMAP en Pays Etampois**

site web : lepanierdelatourpenchee.org

mél : panier.tourpenchee@gmail.com

